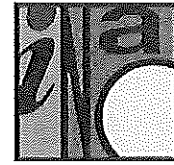




RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



INSTITUT NATIONAL
DE L'ORIGINE ET DE
LA QUALITÉ

Christèle MERCIER
La Déléguée Territoriale

Dossier suivi par : SARRET Ambroise
Téléphone : 03 85 21 96 59
Mail : a.sarret@inao.gouv.fr

A l'attention de Jean-Claude MESTRALLET
Maire
100 rue de Montmayeur
73110 VILLARD-SALLET

VIRéf : / Affaire suivie par : Elodie BROHAN

N/Réf : CM/AS-24-222

Mâcon, le 19 juin 2024

Objet : Modification simplifiée n°1 du PLU de Villard-Sallet

Monsieur Le Maire,

Par mail du 11 juin 2024, vous avez bien voulu me faire parvenir, pour examen et avis, le projet de modification simplifiée n°1 du PLU de la commune susvisée.

La commune de Villard-Sallet est située dans l'aire géographique de l'Appellation d'Origine Protégée (AOP) "Noix de Grenoble".

Elle appartient également aux aires de production des Indications Géographiques Protégées (IGP) "Pommes et Poires de Savoie ou Pommes de Savoie ou Poires de Savoie", "Tomme de Savoie", "Emmental de Savoie", "Raclette de Savoie", "Gruyère" ainsi qu'aux aires des IGP viticoles "Comtés Rhodaniens" et "Vin des Albrogues". Enfin, elle est incluse dans l'aire de production de l'Indication Géographique (IG) "Génépi des Alpes".

Une étude attentive du dossier amène l'INAO à faire les observations qui suivent :

Le projet de modification simplifiée n°1 du PLU a pour objet la modification de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) "Castellet Nord" (suppression de l'obligation de logements locatifs sociaux). L'emprise de l'OAP n'évolue pas.

Après étude du dossier, l'INAO ne s'oppose donc pas au projet de modification simplifiée n°1 du PLU de la commune du fait de la faible incidence sur les AOP et IGP concernées.

Je vous prie de croire, Monsieur Le Maire, à l'expression de ma haute considération.

Pour la Directrice de l'INAO
et par délégation,
La Déléguée Territoriale,
Christèle MERCIER

Copie : DDT 73